

BREVET PROFESSIONNEL

“RESPONSABLE D’EXPLOITATION AGRICOLE”

<p>PUBLIC CONCERNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Futurs agriculteurs nés après le 01 Janvier 1971, qui doivent justifier de la capacité professionnelle pour obtenir les aides à l’installation. - Conjointes d’exploitants qui souhaitent prendre des responsabilités sur l’exploitation. - Salariés agricoles ou d’autres secteurs professionnels, qui envisagent de devenir chef d’exploitation.
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Etre Capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de concevoir le développement d’une exploitation agricole. - de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de son entreprise. - de conduire les ateliers de productions végétales ou animales de l’exploitation. - de gérer les aspects sociaux et humains liés à l’exercice du métier d’agriculteur.
<p>POSITIONNEMENT DANS LE PARCOURS D’INSTALLATION</p>	<p>BP “REA” - 1200 heures STAGE 6 Mois 40 heures “Préparation à l’Installation” INSTALLATION</p>
<p>CONDITIONS D’ADMISSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre âgé de plus de 18 ans. - Justifier d’une année d’activité professionnelle à l’entrée en formation et de deux années lors de l’obtention du diplôme. - Etre titulaire d’un CAP ou avoir le niveau BEP ou avoir suivi une classe de seconde ou justifier de 2 ans d’activité agricole ou de 5 ans dans n’importe quel autre secteur.
<p>DATES DUREE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1200 heures en Centre de Septembre (année n) à Juin (année n+1). - Rythme de formation adaptable sur 1 - 2 ou 3 ans. - Parcours de formation individualisé en fonction des acquis. - Formation possible en alternance sur 2 ans en Contrat de Professionnalisation - Inscriptions tout au long de l’année.
<p>INDEMNITES DURANT LA FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Versée par le CNASEA selon les règles applicables aux stages de formation continue. - Par les ASSEDIC pour les personnes bénéficiant de l’Allocation Retour Emploi (ARE). - Par l’ENTREPRISE pour salarié en Congé Individuel de Formation (CIF), en Congés de Reconversion (CR) ou en Contrat de Professionnalisation par alternance.

CONTENU DE FORMATION

**Formation organisée en 12 Unités Capitalisables (U.C)
validée par un contrôle continu certificatif.**

UC 1	Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la production agricole.
UC 2	Assurer la conduite d'un système de production dans le respect de l'environnement.
UC 3	Utiliser les outils mathématiques dans les situations complexes de la vie professionnelle et sociale.
UC 4	Rappeler les mécanismes scientifiques qui permettent de comprendre les relations au vivant dans le secteur professionnel.
UC 5	Communiquer dans les situations complexes de la vie sociale et professionnel.
UC 6	Utiliser les nouvelles technologie de traitement de l'information et de la communication dans les situations de la vie professionnelle et sociale.
UC 7	Présenter les caractéristiques de l'environnement social, économique et politique du secteur agricole et rural.
UC 8	Assurer la gestion d'une exploitation.
UC 9	Elaborer une stratégie pour l'exploitation.
UC 10	<ul style="list-style-type: none"> - Les itinéraires techniques en production Bovin/Ovin Lait. } - Les itinéraires techniques en production Bovin/Ovin Viande. } au choix - Les itinéraires techniques en production de Céréales. }
UC 11	<ul style="list-style-type: none"> - Les itinéraires techniques en production fourragère. } - Les itinéraires techniques en production d'Oléagineux. } au choix
UC 12	<ul style="list-style-type: none"> - La conduite d'une activité touristique en espace rural. } - Sensibilisation à l'agriculture biologique. } au choix - UCARE en autoformation turorée }

INSCRIPTION - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - RENDEZ-VOUS

C.F.P.P.A. du Tarn - Route de Toulouse - 81000 ALBI

De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

☎ 05.63.38.07.46. - 📠 05.63.38.58.99.

E-mail : cfppa.albi@educagri.fr

Site internet : fonlabour.educagri.fr

